

La question linguistique à l'école

Objectifs pédagogiques

Dans son journal, l'industriel Alfred Ungerer note que « *la question de la continuation de l'enseignement est maintenant au premier plan* » en décembre 1918. Selon lui, l'avenir de l'Alsace étant « *maintenant orienté vers l'Ouest* », il faut apprendre le français (AD67, 193 J 5, 17 décembre 1918, page 331).

Cette analyse de la question scolaire et de ses enjeux pose la question des **moyens mobilisés pour permettre une large diffusion du français par le biais de l'institution scolaire**.

Contexte historique

Pour l'administration française, la priorité est de faire connaître et aimer la France : son histoire, sa géographie, sa culture et surtout sa langue, marqueur par excellence de l'appartenance à la Nation. Or l'usage du français ne va pas de soi dans une région historiquement germanophone, imprégnée depuis 1871 des effets d'une politique active de germanisation : en 1918, à peine un Alsacien sur dix maîtriserait le français.

L'école est un rouage central des mécanismes de francisation. Dès le 21 novembre 1918, la classe doit se faire en français. Des centaines d'instituteurs « de l'intérieur » sont recrutés pour remplacer les maîtres relevés de leurs fonctions - car jugés compromis avec le régime allemand* - ou pour appuyer leurs collègues moins à l'aise avec le français (François Hoff** estime qu'environ 30 % environ des instituteurs alsaciens ignorent le français). Les enseignants sont vivement à se former rapidement au français. La circulaire Charléty du 15 janvier 1920 fait du français la seule langue officiellement enseignée pendant les trois premières classes de l'école primaire. Au-delà, l'allemand est enseigné à raison de trois heures hebdomadaires.

Durant les années 1920, les polémiques sont rudes sur la place qui doit être réservée à l'allemand et au dialecte dans les salles de classe. Outre les dimensions idéologiques, certaines réalités doivent être prises en considération, comme la nécessité d'une formation adéquate proposée aux instituteurs en place et aux futurs enseignants.

Selon François Hoff, « *il est faux de penser que tous les instituteurs appliquaient la méthode directe comme des étrangers et qu'ils ne comprenaient pas leurs élèves. La langue courante restait le dialecte. Les années 1920 ont instauré un bilinguisme de fait, qui perdura jusque dans les années 1970. Pour Gabriel Alapetite***, et surtout pour Christian Pfister, nommé recteur en 1927, il n'était aucunement question d'en réprimer l'usage, sauf en classe* ». **

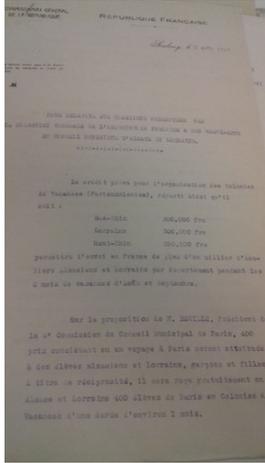
* Durant les premiers mois d'après guerre, les commissions de triage révoquent 921 instituteurs. Les commissions de triage sont chargées de l'examen individuel des Alsaciens-Lorrains signalés pour leurs sentiments germanophiles, leurs propos ou leur attitude pendant la guerre. Voir la fiche n°8 du présent dossier pédagogique.

** François Hoff, « Vivre en allemand, apprendre en français », *Saisons d'Alsace*, n°77, septembre 2018.

*** Gabriel Alapetite (1854-1932) est Commissaire général de la République entre 1920 et 1924 à la suite d'Alexandre Millerand .

DOC 69

AD67, 121 AL 1060



Extrait d'une note relative aux questions présentées par la direction générale de l'instruction publique et des Beaux-Arts au conseil supérieur d'Alsace et Lorraine, 2 août 1919 (AD67,121 AL 1060).

Commissariat général de la République
République française
Strasbourg, le 02 août 1919

Note relative aux questions présentées par la Direction générale de l'Instruction publique et des Beaux Arts au Conseil supérieur d'Alsace et de Lorraine

*_*_*

Le crédit prévu pour l'organisation des colonies de vacances (*Ferienkolonien*), réparti ainsi qu'il suit :

- Bas-Rhin 300 000 francs
- Lorraine 300 000 francs
- Haut-Rhin 250 000 francs

permettra l'envoi en France de plus d'un millier d'écoliers Alsaciens et Lorrains par département pendant les deux mois de vacances d'août et septembre.

Sur la proposition de M. Deville, président de la 4^e commission du Conseil municipal de Paris, 400 prix consistant en un voyage à Paris seront attribués à des élèves alsaciens et lorrains, garçons et filles. A titre de réciprocité, il sera reçu gratuitement en Alsace et Lorraine 400 élèves de Paris en colonies de vacances d'une durée d'environ un mois.

D'autre part, par les soins de la Ligue Maritime française, des voyages gratuits d'élèves alsaciens et lorrains des établissements secondaires sont organisés pour Rouen et Le Havre. Un groupe de 45 jeunes gens est constitué à Mulhouse et Colmar ; un autre de 45 pour Strasbourg et Metz est en voie de formation.

102 élèves-maîtres de 3^e année des écoles normales d'instituteurs d'Alsace et Lorraine se sont rendus à partir du 1^{er} avril 1919, par groupe de 4 et 5, dans 24 écoles normales de France, en vue d'y acquérir de solides notions sur l'organisation des écoles françaises et sur les méthodes d'enseignement. Ces élèves-maîtres, qui doivent être, à partir du 1^{er} août, groupés par moitié dans les écoles normales de Besançon et d'Evreux, reviendront fin septembre en Alsace et Lorraine où ils seront affectés à un poste d'enseignement. Un crédit de 70 000 francs a été ouvert pour couvrir les frais de séjour en France.

En vue de perfectionner les instituteurs et institutrices d'Alsace et Lorraine dans la pratique de la langue française et de leur donner également des notions sur l'organisation de notre enseignement primaire, les écoles normales de Versailles et de Saint Germain recevront gratuitement en août et septembre 90 instituteurs et 110 institutrices.

Le montant des dépenses s'élèvera à 108 275 francs, répartis comme suit :

- 49 350 francs pour frais d'entretien et d'enseignement à Versailles
- 38 925 francs pour frais d'entretien et d'enseignement à Saint Germain
- 20 000 francs pour frais de voyage (100 francs par intéressé)

Pour le même motif, des subventions sur la base de :

- 300 francs pour un séjour d'un mois
- 450 francs pour un séjour d'un mois et demi
- 600 francs pour un séjour de deux mois

ont été accordés pendant les vacances scolaires d'août et septembre au personnel alsacien de l'enseignement secondaire (masculin et féminin). Les demandes agréées sont au nombre de 220 et la dépense prévue d'environ 104 000 francs.

Pour l'enseignement supérieur, dix-neuf bourses de vacances pour la France et trois pour l'Angleterre ont été accordées à 20 étudiants et deux étudiantes de la Faculté des lettres de Strasbourg. La dépense prévue est de 13 200 francs.



Exploitation pédagogique

Je présente les documents

Doc 69

► Complétez ce tableau en vous aidant du document

Catégorie	Nombre	Durée du séjour	Destination	Motivation
Ecoliers	1000			Colonies de vacances
Ecoliers	400			
Ecoliers	400			
Ecoliers	90	?		
Elèves maîtres (futurs enseignants)	102			
Instituteurs	200			
Instituteurs	volontaires			
Etudiants	21			?

J'interprète / je donne du sens

Doc 69

► Pour quelles raisons le gouvernement soutient-il autant les séjours d'écoliers ou d'instituteurs alsaciens et mosellans dans les départements français ?

.....

.....

.....

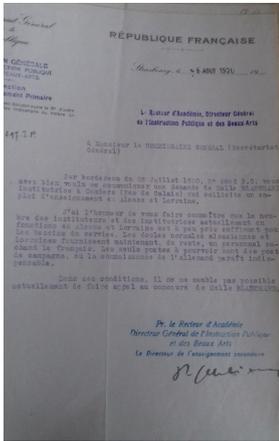
.....

.....

.....

DOC 70

AD67, 121 AL 1078



Lettre du Recteur d'Académie au Commissaire Général de la République, 6 août 1920. Dans ce courrier, il est question de la demande d'une institutrice, Mlle Blanchard, qui sollicite un emploi en Alsace et Lorraine. (AD67, 121 AL 1078).

*_*_*

Commissariat Général de la République
 Direction générale de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
 Sous-direction de l'enseignement primaire

Strasbourg le 06 août 1920

Le recteur d'Académie, directeur général de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
 A Monsieur le Commissaire Général (secrétariat général)

Par bordereau du 28 juillet 1920, n°6852 S.C., vous avez bien voulu me communiquer une demande de Mademoiselle Blanchard, institutrice à Camiers (Pas de Calais), qui sollicite un emploi d'enseignement en Alsace et Lorraine.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le nombre des instituteurs et des institutrices actuellement en fonction en Alsace et Lorraine est à peu près suffisant pour les besoins du service. Les écoles normales alsaciennes fournissent maintenant, du reste, un personnel sachant le français. Les seuls postes à pourvoir sont des postes de campagne, où la connaissance de l'allemand paraît indispensable.

Dans ces conditions, il ne me semble pas possible de faire appel au concours de Mlle Blanchard.

Pour le Recteur d'Académie
 Directeur Général de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts
 Le Directeur de l'enseignement secondaire



Exploitation pédagogique (suite)



J'interprète / je
donne du sens

Doc 70

► Comment le recteur d'académie justifie-t-il son refus ?

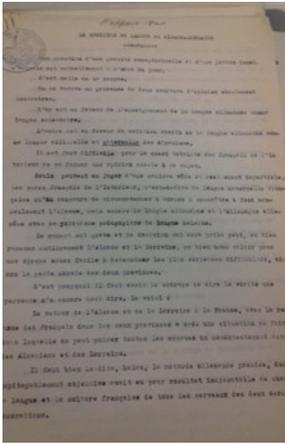
.....
.....
.....
.....
.....
.....

► Pourquoi, lorsqu'il parle des écoles normales alsaciennes et lorraine précise-t-il que « maintenant » elles fournissent un personnel parlant français ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

DOC 71

AD67, 121 AL 1059



Rapport sur la question de la langue allemande en Alsace-Lorraine, auteur anonyme, 1920 (AD67, 121 AL 1059).

*_*_*

Rapport sur la question de la langue allemande en Alsace-Lorraine

Une question, d'une gravité exceptionnelle et d'une portée incalculable est actuellement à l'ordre du jour. C'est celle de la langue. On se trouve en présence de deux courants d'opinions : l'un est en faveur de l'enseignement de la langue allemande comme langue accessoire ; l'autre est en faveur du maintien absolu de la langue allemande comme langue officielle et maternelle des Alsaciens.

Il est fort difficile pour la quasi-totalité des Français de l'Intérieur de se former une opinion exacte à ce sujet. Seuls peuvent en juger d'une manière sûre et totalement impartiale les rares Français de l'intérieur, c'est-à-dire de langue maternelle française qu'un concours de circonstances [a menés] à connaître à fond non seulement l'Alsace, mais encore la langue allemande et l'Allemagne elle-même, avec sa politique pédagogique de longue haleine.

Le moment est grave et la décision qui sera prise peut, ou bien ramener entièrement l'Alsace et la Lorraine, ou bien nous valoir pour une époque assez facile à déterminer, les plus sérieuses difficultés, sinon la perte morale des deux provinces.

C'est pourquoi il faut avoir le courage de dire la vérité que personne n'a encore [osé] dire.

La voici : le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France, avec la rentrée des Français dans les deux provinces, a créé une situation de fait dans laquelle on peut puiser toutes les sources du mécontentement actuel des Alsaciens et des Lorrains. Il faut bien le dire, hélas, la méthode allemande précise, dur (...) impitoyablement objective, avait eu pour résultat indiscutable de chasser la langue et la culture française de tous les cerveaux des deux dernières générations. La langue française n'était plus pratiquée ; telle est la triste réalité.

Seuls les vieux d'avant 1870 en avaient conservé le souvenir et on la parlait encore dans un nombre relativement restreint de familles foncièrement irrédentistes.

Toute la jeunesse pensante et l'âge mûr actif ont fait leurs études en langue allemande. Malgré les apparences, ils ignorent presque tout de la France, de son histoire, de son art, de sa culture, et se sont bourrés d'idées préconçues inculquées par la pédagogie allemande.

Ce qui est encore plus grave et où précisément, si j'ose dire, le bât blesse : ils ont préparé leur avenir pour le vivre en langue allemande. Ils sont devenus avocats, médecins, notaires, juges, journalistes, écrivains de langue allemande. Tel qui, sous le régime allemand, était un avocat éloquent, un juge aux attendus impeccables, un journaliste connu, ne peut plus, aujourd'hui que la langue officielle est le français, qu'être un avocat aux plaidoiries boiteuses, un juge qui rédige à coups de dictionnaire, un journaliste qui ne peut prétendre qu'écrire dans les feuilles régionales. Ils ont vu leur champ d'action réduit soudain aux limites linguistiques de l'Alsace et de la Lorraine. Ils sont en un mot limités à la petite renommée locale, sans pouvoir jamais prétendre à la vraie gloire consacrée par le succès dans la capitale ou dans le reste de la France.

Personne n'a encore eu le courage de découvrir ce mal qui les ronge tous, mal très humain qui les livre malgré eux et malgré leur réel patriotisme au mécontentement et aux regrets parfois [vivement] exprimés.

Il est curieux d'ailleurs de constater que presque inmanquablement les champions de l'Enseignement de la langue allemande comme langue de l'Alsace sont ceux que je viens de nommer. Ils se cramponnent à leur thèse comme à la planche de salut qui les sauvera de la médiocrité qui leur est dévolue du fait du changement de régime.

C'est ce qu'il fallait dire et qu'il faut qu'on sache à Paris. Les suivre dans cette voie serait vouer la France aux pires difficultés, sinon rendre moralement à l'Allemagne l'Alsace et la Lorraine.

DOC 71

121 AL 1059 (suite)

Enseigner en allemand dans les années futures auraient les conséquences suivantes :

1° Reconnaissance officielle en vue de toutes les nations que l'Allemagne avait raison lorsqu'elle ne cessait de proclamer et d'enseigner que l'Alsace et la Lorraine était de pays germains de race et de pensée.

2° Exclusion à tout jamais des Alsaciens et des Lorrains de la culture et de la pensée française, car on ne participe au génie d'un peuple que par sa langue apprise au berceau.

3° Un étranger, si habile fut-il dans le maniement du français ne la possédera jamais entièrement et comme un Français qui l'a sucé au sein même de sa mère.

4° Le bilinguisme littéraire, scientifique, juridique, complet n'existe pas. C'est un mythe ; disons le mot : c'est un mensonge. On possède toujours une langue à fond et une/plusieurs autres bien ou très bien, mais jamais parfaitement. On ne saurait citer un seul exemple de bilinguisme complet. Le résultat du bilinguisme peut tout au plus conduire à la « parfaite imperfection » des deux langues.

5° Maintien d'un foyer de pensée allemande à la porte même de l'Allemagne. Car il ne faut pas se le dissimuler, la paresse naturelle aidant, ceux qui ont fait leurs études en langue allemande reposeront leur esprit en lisant de la littérature allemande, la littérature française restant toujours pour eux un accessoire d'un usage plus ou moins récréatif ou fatigant. Or, il y a encore une autre vérité qu'il faut avoir le courage de dire : il n'y a pas de littérature classique alsacienne. Il n'y a pas d'écrivains sérieux originaires d'Alsace, auteurs de livre de chevet en langue allemande. La conséquence est fatale : c'est en Allemagne qu'on puisera les livres ; c'est dans ces livres qu'à nouveau on puisera le poison de la culture et de la pensée allemande.

Suivre ceux qui prêchent (à leur profit d'ailleurs) le maintien de l'allemand serait tout simplement sacrifier aux petits intérêts matériels de la génération présente tout l'avenir moral de l'Alsace et de la Lorraine en même temps que l'influence française.

Voilà ce qu'il faut avoir le courage de dire. D'ailleurs, la prétention de ces Alsaciens serait risible si elle n'était aussi triste et sérieuse dans ses conséquences.

Il suffirait que demain les Basques, les Bretons, les Provençaux et les Aquitains demandent l'enseignement en basque, en breton, en langue [locale] pour que l'unité de penser de la France soit rompue. Lorsque l'unité de pensée est rompue, la désunion temporelle n'est pas loin (voir l'Irlande).

On ne voit pas bien en quoi les droits des Alsaciens et des Lorrains sont d'une autre nature que ceux des autres provinces s'ils se reconnaissent réellement pour des Français.

Les adaptations et les grandes réformes ne sauraient se faire sans que des intérêts particuliers soient sacrifiés. Il s'agit en l'espèce de sacrifier les intérêts matériels d'un certain nombre d'Alsaciens de la génération présente pour le bien des générations futures.

Il est évident que si l'enseignement se fait en français, vu les méthodes actuelles d'enseignement et l'instruction obligatoire, il se formera très rapidement une première génération d'Alsaciens de pensée française qui seront prêts à entrer en action au moment précis où ceux de pensée allemande seront au bout de leur vie active.

Voilà ce que nous avons le devoir impérieux de préparer par tous les moyens.

Il faudrait créer de nombreuses bourses d'études, donner des avantages aux étudiants actuels qui parachèveraient leurs études en France. Tous les jeunes intellectuels, le fait est patent, qui reviennent de France après un séjour de seulement un an, sont revenus radicalement métamorphosés. Ils ont découvert une France qu'ils ignoraient. Les premiers temps sont un peu durs, mais ensuite, les bons effets de la vie en milieu purement français ne tardent pas à se manifester. Il nous faudrait donc à tout prix créer des champions alsaciens de la culture française. On peut y arriver en attachant à ce titre certains avantages momentanés.

[fin du rapport, non signé]



Exploitation pédagogique (suite)

J'interprète / je donne du sens	Doc 71
---------------------------------	--------

Au début de ce rapport, l'auteur parle de deux courants de pensée : pour les uns, l'allemand est une langue secondaire, tandis que pour les autres il s'agit d'une langue maternelle. Dans ce document, il s'agit de réfléchir aux meilleurs moyens d'assurer la diffusion du français.

- ▶ La langue allemande apparaît donc comme un danger qu'il faut nécessairement battre. Quelles sont les caractéristiques de cette menace ?

.....

.....

.....

.....

- ▶ Quelle est la place laissée à la culture alsacienne ? Quelle menace ferait courir la promotion de la langue alsacienne à l'unité de la République ?

.....

.....

.....

.....

- ▶ Pourquoi le fait de rendre le français obligatoire serait un avantage ? Comment y parvenir ?

.....

.....

.....

.....

- ▶ Montrez que l'auteur de ce rapport est subjectif.

.....

.....

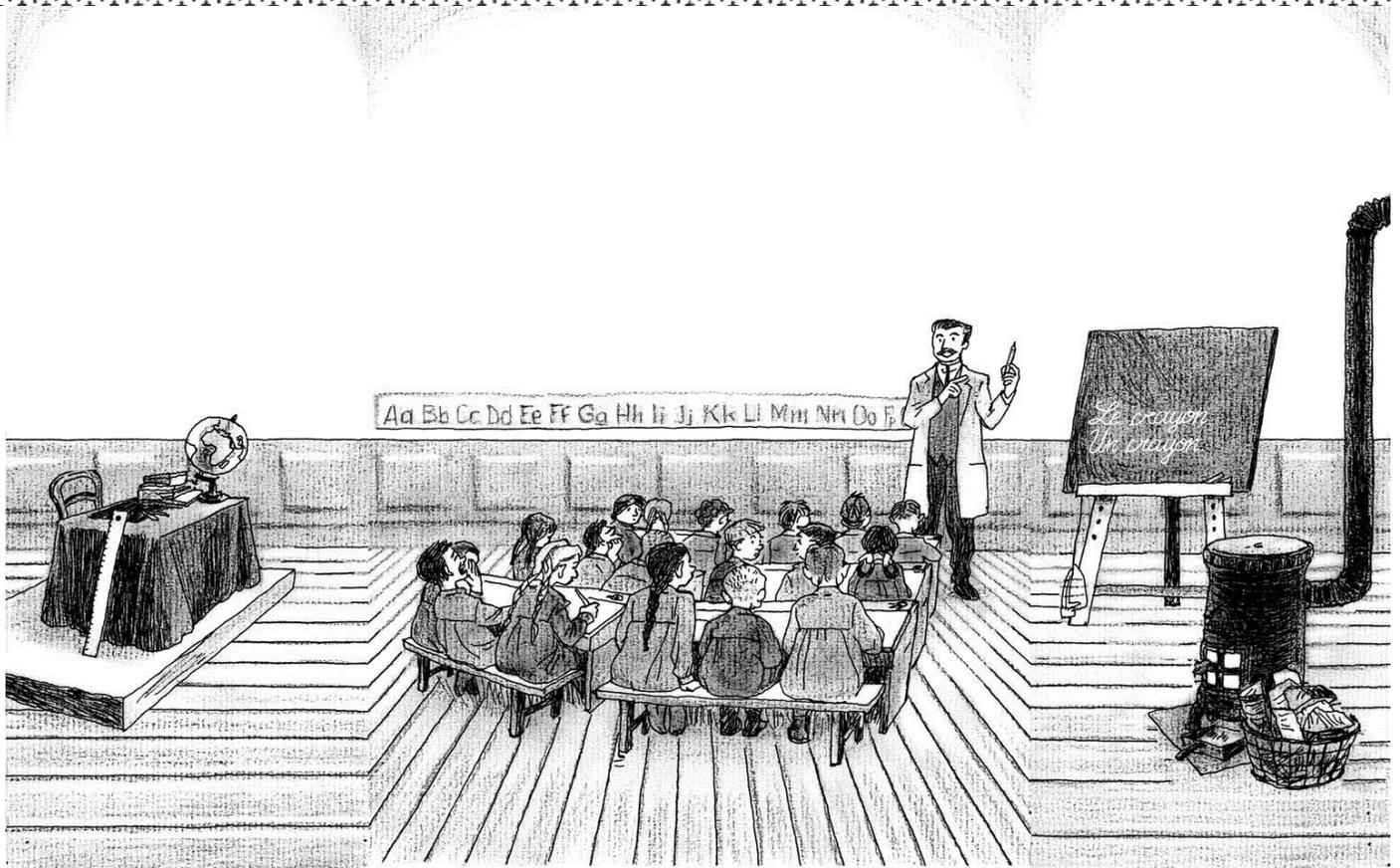
.....

.....

.....

.....

Zoom... La méthode directe vue par Anne Teuf (2/2)



Pour aller plus loin

- ▶ D'autres documents sur la méthode directe à retrouver dans l'exposition 1918-1925, *les Alsaciens. Paix sur le Rhin?*
 - Aux Archives départementales du Bas-Rhin (Strasbourg), du 07/11/2018 au 31/03/2019
 - Aux Archives départementales du Haut-Rhin (Colmar), du 06/11/2018 au 21/12/2018.
 - En version courte itinérante dès le mois de janvier 2019.

